

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 14 janvier 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Aphrodite Stathopoulos	Madame Aphrodite Stathopoulos; conseil d'arrondissement du 14 janvier 2013 : Mme Stathopoulos habite au 3250, boulevard Saint-Joseph Est, un immeuble multi-logement. Elle explique que les déneigeurs embauchés par la Ville créent des amoncellements de neige sur les trottoirs, vis-à-vis l'entrée véhiculaire donnant sur l'édifice. Ces congères rendent le trottoir difficilement praticable pour les personnes à mobilité réduite et il y aurait lieu de sensibiliser le personnel concerné à cet égard.	F. W. Croteau	DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DE LA REQUÊTE ET DONNE L'ASSURANCE QUE LES DÉNEIGEURS RECEVRONT LES CONSIGNES APPROPRIÉES POUR SOLUTIONNER LE PROBLÈME. REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS. DOSSIER GDC : 13-17081

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Henri Desbiolles	Monsieur Henri Desbiolles conseil d'arrondissement du 14 janvier 2013 : Monsieur Desbiolles soumet deux questions auprès du conseil : A) M. Desbiolles fait état de l'amoncellement épars de bacs de recyclage sur les trottoirs après le passage des éboueurs. Cette situation pose problème pour les personnes qui doivent se déplacer en fauteuil roulant et il y aurait lieu de sensibiliser les ouvriers de cette situation. B) M. Desbiolles informe le conseil qu'un garagiste stationne les véhicules de sa clientèle à même le trottoir, ce qui obstrue le passage des fauteuils roulants. Il y aurait lieu que cesse cette pratique.	F. W. Croteau F. W. Croteau	DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS, DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET PDQ #44 LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, S'ENQUIERT DE LA DEMANDE ET DONNE L'ASSURANCE QUE DES SUITES APPROPRIÉES Y SERONT APPORTÉES. REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS. DOSSIER GDC : 13-17102 LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, EST D'AVIS QUE CETTE AFFAIRE NÉCESSITE L'INTERVENTION DES POLICIERS. REQUÊTE RÉFÉRÉE AU POSTE DE QUARTIER # 44. LE SUIVI DU DOSSIER SERA ASSUMÉ PAR LA DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DU GREFFE. DOSSIER GDC : 13-17115

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Ingrid Necak et M. Marc-André Lamarre École sans frontières	Madame Ingrid Necak et André Lamarre conseil d'arrondissement du 14 janvier 2013 : Mme Necak et Lamarre représentent le comité d'établissement de l'école Sans frontière, un lieu d'enseignement primaire situé sur la 9e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse. Ils rendent compte des problèmes de sécurité routière pour les élèves et réclament la mise en place de mesures jugées appropriées. Ils discutent de l'opportunité d'implanter un arrêt obligatoire sur la rue de Bellechasse à l'angle de la 9e Avenue afin d'améliorer les conditions de traverse des élèves. Ils estiment de plus qu'un espace de dégagement visuel devrait être mis en place sur le boulevard Rosemont, côté nord, à l'intersection de la 9e Avenue, de manière à faciliter les mouvements véhiculaires à cet endroit. Pétition d'appui à ces requêtes est déposée aux soins du conseil.	F. W. Croteau	DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS, DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE DES MESURES D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION QUI ONT ÉTÉ IMPLANTÉES AUX ABORDS DE L'ÉCOLE SANS FRONTIÈRES. IL ADMET QUE LE PASSAGE PIÉTON DE LA RUE DE BELLECHASSE ACCUSE DES DIFFICULTÉS EN RAISON DU COMPORTEMENT DES AUTOMOBILISTES, SANS COMPTER QUE LA MARGE DE DÉGAGEMENT RÉGLEMENTAIRE DE 5 M. AUX ABORDS DES INTERSECTIONS MÉRITERAIT D'ÊTRE DAVANTAGE OBSERVÉE. REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR EXAMEN. DOSSIER GDC : 13-17133

DOSSIERS FERMÉS — INTERNET —

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 14 janvier 2013

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
			Aucun dossier reçu aux fins de cette séance.